

DOSSIER DE PRESSE

Agence, hôpital et villes,
tous ambassadeurs du
DON D'ORGANES

DEROULE

10h00 - Accueil des participants et remise des rubans verts aux intervenants et partenaires

10h10 – Mot de bienvenue

M. Yvon PACQUIT, Président du conseil de surveillance du CHU de la Martinique

10h15 – Présentation des orientations nationales et du plan régional

Yves SERVANT, Directeur Général de l'ARS Martinique

10h20 – Diffusion d'une vidéo sur la promotion du don d'organes à l'échelle nationale

Marine JEANTET, Directrice Générale de l'Agence de la Biomédecine

10h22 - Focus sur la coordination hospitalière : Activité de prélèvement d'organes et de tissus

Rodrigue ALEXANDER, Directeur adjoint - Pôle transformation numérique (CHUM)

10h27 - Engagement des communes

Justin PAMPHILE, Président de l'Association des maires

10h32 - Présentation du label « Une France, ambassadrice du Don d'Organes »

M. Francis PICK – Référent national du réseau d'ambassadeurs du don d'organes.

Mme Michèle MONTROSE, vice-présidente de France Rein Martinique et représentante régionale du Collectif Greffes +.

10h40 - Signature de la charte d'engagement par l'ARS, le CHUM, les 7 communes engagés et le Collectif greffes +

- Remise des plaques et panneaux « Ambassadeurs »
- Séquence photos

10h55 - Micro tendu – échanges avec la presse

LE 22 JUIN, J'EN PARLE A MES PROCHES POUR LEUR DIRE QUE JE SUIS DONNEUR D'ORGANES !

La journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs, célébrée chaque année le 22 juin, vise à sensibiliser le public à l'importance du don d'organes et à promouvoir les actes de greffe.

Un slogan simple pour un message fort : « JE SUIS DONNEUR. JE LE DIS »

À l'occasion de cette journée et toute la semaine, l'ARS Martinique en partenariat avec le CHU de Martinique et l'Agence de biomédecine, et le Collectif Greffes +, s'unissent pour sensibiliser le grand public à cette cause et rappeler l'importance d'informer ses proches de son souhait d'être donneur d'organes de son vivant afin de sauver des vies et améliorer la qualité de vie de nombreuses personnes en attente d'une greffe.

La loi sur le don d'organes et de tissus reste mal connue même si elle progresse.

Que dit la loi ?

En France, chaque patient est présumé donneur de ses organes après sa mort, sauf s'il a fait connaître son opposition de son vivant. Ainsi, la personne qui consent au don de ses organes en vue de greffes n'a aucune démarche officielle à faire.

Faire le choix d'être donneur, c'est le dire et surtout à son entourage.

En cas d'opposition, il convient de faire connaître son refus de prélèvement :

- Soit en s'inscrivant, s'inscrire sur le registre national des refus.
- Soit en exprimant son opposition à un proche, par écrit ou de vive voix.

Le ruban vert : un symbole commun d'unicité



C'est le symbole du don d'organes et de tissus. Il a été lancé en 2019 par les associations françaises, à l'initiative du collectif

Greffes+, concernées par le don d'organes avec le soutien de l'Agence de la Biomédecine (ministère de la santé) et de l'Académie de médecine via sa fondation.

C'est aussi un remerciement et un hommage rendus tant aux donneurs qu'à leurs familles sans oublier leurs proches suite à ce magnifique acte de générosité et de fraternité que représente le don d'organes.

Le vert symbolise la couleur de l'espérance pour un monde où le don, sous tous ses aspects, constitue l'élan de générosité d'une population ouverte à l'altérité et donc à la vie.

Ce symbole rappelle que nous sommes tous donneurs d'organes et la gratitude de la société à l'égard des donneurs.

TOUT LE MONDE PEUT UN JOUR AVOIR BESOIN D'UNE GREFFE

Le don d'organes est un acte de solidarité qui sauve des milliers de vies chaque année. En Martinique, 15 à 20 patients bénéficient d'une greffe chaque année.

L'ensemble des acteurs locaux, établissements et professionnels de santé du don d'organes et de la greffe s'engagent chaque jour à améliorer la prise en charge des familles de donneurs, des patients en attente de greffe et des patients greffés.

En 2024, près de 22 000 personnes sont inscrites sur la liste nationale d'attente pour une greffe d'organes et 230 patients sont toujours en attente actuellement d'une greffe rénale aux Antilles-Guyane, dont 80 sur notre territoire.

Malgré ces chiffres, le taux d'opposition au prélèvement d'organes reste élevé sur notre territoire où **le taux de refus s'élève à 47%**, contre 36% en métropole. Une réticence qui s'explique notamment par la méconnaissance des proches sur la position du défunt, et dans le doute ceux-ci préfèrent s'opposer au don. Cependant si plus un donneur sur deux en a déjà parlé autour de lui (53 %), plus

de 80% des Français sont favorables au don d'organes et de tissus.

D'ici 2026, l'ambition est de faire passer le taux de refus à 15 %. Un objectif ambitieux, mais atteignable grâce à des actions de communication et de sensibilisation ciblées sur le territoire.

Pourtant, Il n'y a pas de limite d'âge pour donner ses organes, ni pour en recevoir. Le critère le plus important est l'état des organes et ce dernier dépend beaucoup des conditions dans lesquelles la personne est décédée et de son hygiène de vie. Cette année le nombre de greffes a augmenté plus vite (+7,1 %) que le nombre de patients inscrits sur la liste nationale d'attente active (+5,5 %).

CHIFFRES

- ✓ **6 035 greffes réalisées par an dont 15 à 20 en Martinique ;**
- ✓ **29 000 personnes sont en attente de greffe ;**
- ✓ **70 000 français vivent grâce un organe greffé ;**
- ✓ **852 patients décédés en liste d'attente ayant besoin, soit 3 décès par jour.**

Antilles-Guyane : la greffe rénale au cœur du dispositif de transplantation

Seule la greffe rénale est pratiquée localement, et ce, au centre de greffe de la Guadeloupe habilité à réaliser ce type d'intervention. En effet, la prévalence de l'insuffisance rénale est deux fois plus élevée dans nos régions qu'à l'échelle nationale. Pour les autres organes, les greffes sont réalisées dans l'Hexagone avec toutes les contraintes que cela implique. En Martinique, il existe la coordination hospitalière de prélèvement d'organes et de tissus. C'est un service du CHUM qui a l'autorisation de prélèvement d'organes sur les patients en mort cérébrale suite, par exemple, à un accident vasculaire cérébral (AVC), un traumatisme crânien grave ou un arrêt cardiaque prolongé.

DES ORIENTATIONS NATIONALES ET REGIONALES COMMUNES AUTOUR DU DON D'ORGANES

Plans nationaux

Le plan ministériel 2022-2026 pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus, est piloté par l'Agence de biomédecine, dont les principaux axes sont :

- Poursuivre l'évolution des objectifs quantifiés de greffes à atteindre en 2026 ;
- Développer une politique de « prélèvement multi-sources », notamment déploiement du prélèvement sur des donneurs décédés après un arrêt

circulatoire (Maastricht III) et sur donneurs vivants ;

- Assurer la professionnalisation des coordinations hospitalières de prélèvement et faciliter le suivi des patients greffés, notamment par des infirmières en pratique avancée ;
- Réviser les modalités de financement de l'activité de prélèvement et de greffe ;
- Mieux évaluer la qualité de l'organisation du prélèvement et de la greffe.

Plans régionaux

Le plan d'action régional 2022-26, déclinaison du plan national tenant compte des spécificités du contexte local, est piloté par l'ARS dont principales actions :

- Développer la culture du Don et accompagner l'évolution des représentations et les changements de comportement par des actions de sensibilisation/communication grand public (engagement de

l'ARS dans la labellisation « ambassadeur du don d'organe », don du vivant...) ;

- Développer l'activité de prélèvement ;
- Favoriser et soutenir les actions de coopération interrégionale avec la Guadeloupe et la Guyane ;
- Fluidifier les parcours pré et post greffe.

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT COMMUNE ENTRE ACTEURS LOCAUX POUR DONNER PLUS DE CHANCE AUX PATIENTS EN ATTENTE DE GREFFE

En contribuant à la promotion du don d'organes vis-à-vis du grand public, l'ARS Martinique contribue également à renforcer le don au sein des institutions, des établissements de santé et des professionnels de santé.

Dans ce contexte et pour promouvoir davantage ce sujet, l'ARS et le Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHUM) ont été labellisés « **ambassadeur du don d'organes** » par l'Agence de la biomédecine et ce, aux côtés de 7 communes du territoire comme « **ville ambassadrice du don d'organes** ».

Un engagement collectif fort et inédit autour du don entre :

- l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- le Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHUM) ;
- le collectif Greffes +, représenté par l'Association France rein Martinique ;
- la ville du Lorrain ;
- de Saint-Esprit ;
- du Carbet ;
- de Saint-Joseph ;
- du Lamentin ;
- du Gros-Morne ;
- et du Marin.

qui se conclura par la **signature d'une charte commune le 17 juin 2025 dès 10h30, pour soutenir les nombreuses missions de sensibilisation organisées**

sur le territoire et la remise des plaques ambassadeurs.

Ville ambassadrice du don d'organes

En faisant le choix de devenir une commune ambassadrice du don d'organes, chaque municipalité devient un relai pour sensibiliser leurs concitoyens et toutes personnes la traversant, sur cet acte de fraternité et de solidarité qu'est le don d'organes.



Ces dernières se verront alors remettre, lors du point presse, un panneau à accrocher à chaque entrée de commune afin d'inciter les citoyens à réfléchir à ce sujet qui nous concerne tous, à lancer une discussion en famille et ainsi informer leurs proches qu'ils ne sont pas opposés au don d'organes en cas de mort cérébrale afin qu'ils puissent retranscrire cette décision au corps médical.

En posant ce panneau lié au don d'organes, les communes participent à augmenter le nombre de donneurs sur notre territoire et en conséquence sauver davantage de vies et diffuser la culture du don.

Une dynamique nationale à laquelle la Martinique contribue activement

La France compte aujourd'hui **près de 830 « Villes ambadrices du don d'organes »**, témoignant d'un engagement croissant des territoires.

La Martinique se distingue particulièrement dans cette mobilisation :

- Le **CHU de Martinique** sera le **2ème établissement de France** et le **1er en Outre-mer** à recevoir le label « Hôpital ambassadeur », après le CHU de Besançon.
- **L'ARS Martinique** deviendra la **3ème Agence Régionale de Santé labellisée** au niveau national, après Bourgogne-Franche-Comté et la Guyane. Les ARS PACA et Bretagne suivront prochainement.
- **7 communes martiniquaises** (*Lorrain, Saint-Esprit, Carbet, St-Joseph, Lamentin, Gros-Morne et Marin*) seront labellisées, contre **1 à La Réunion** et **5 en Guyane**.

LES ACTIONS PHARES DE L'ARS MARTINIQUE EN 2024 ET 2025

- Formalisation et signature d'une convention en février 2024, de prise en charge des frais de transports pour les patients appelés pour une greffe de rein ;
- Mise en place d'une instance de pilotage et de suivi sur le PRS3 des Maladies rénales chroniques regroupant les acteurs du champ ;
- Initiation d'un staff de néphrologie bimensuel réunissant les néphrologues des centres de dialyse ;
- Accompagnement et financement d'actions de sensibilisation : semaine du rein, actions de dépistages grand public, webinaire à l'attention des médecins libéraux... ;
- Lancement d'une campagne de communication à l'occasion de la journée du 22 juin.



PARLER DE LA MOBILISATION EN FAVEUR DU DON

Dimanche 22 juin

Le grand temps fort de cette mobilisation aura lieu le 22 juin, à l'occasion de la Journée nationale de

réflexion sur le don d'organes et la greffe, dans la ville du Diamant avec la programmation d'un village santé.

DES OUTILS POUR MIEUX S'INFORMER SUR LE DON ET LA GREFFE D'ORGANES

Pour en savoir plus sur le don et la greffe d'organes, vous pouvez accéder au site officiel via dondorganes.fr et au [kit de communication de l'agence de biomédecine](#). N'hésitez pas à partager

massivement cette information avec vos proches.

L'occasion également d'afficher et de porter le « **ruban vert** » en marque de soutien à cette grande cause !



ACTIVITE DE PRELEVEMENTS D'ORGANES ET DE GREFFES

Les progrès scientifiques et techniques autour de la transplantation d'organes depuis plus de 50 ans sont considérables. D'un point de vue statistique, l'échec de la technique aujourd'hui n'est plus une complication chirurgicale ou le rejet du greffon mais l'absence d'organe disponible et la mort des patients inscrits sur la liste d'attente.

Le CHUM à travers le travail la Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus (CHPOT) favorise le recensement des donneurs potentiels et organise, dans l'hôpital, les prélèvements d'organes et de tissus en collaboration avec les tous les services concernés, du service de réanimation au bloc opératoire en passant par des laboratoires... La CHPOT assure également la promotion du don auprès du grand public et des professionnels de santé.

Ce travail a été récemment salué par une double certification ; celle de l'Agence de la biomédecine (ABM) et celle de la Haute Autorité de Santé (HAS).

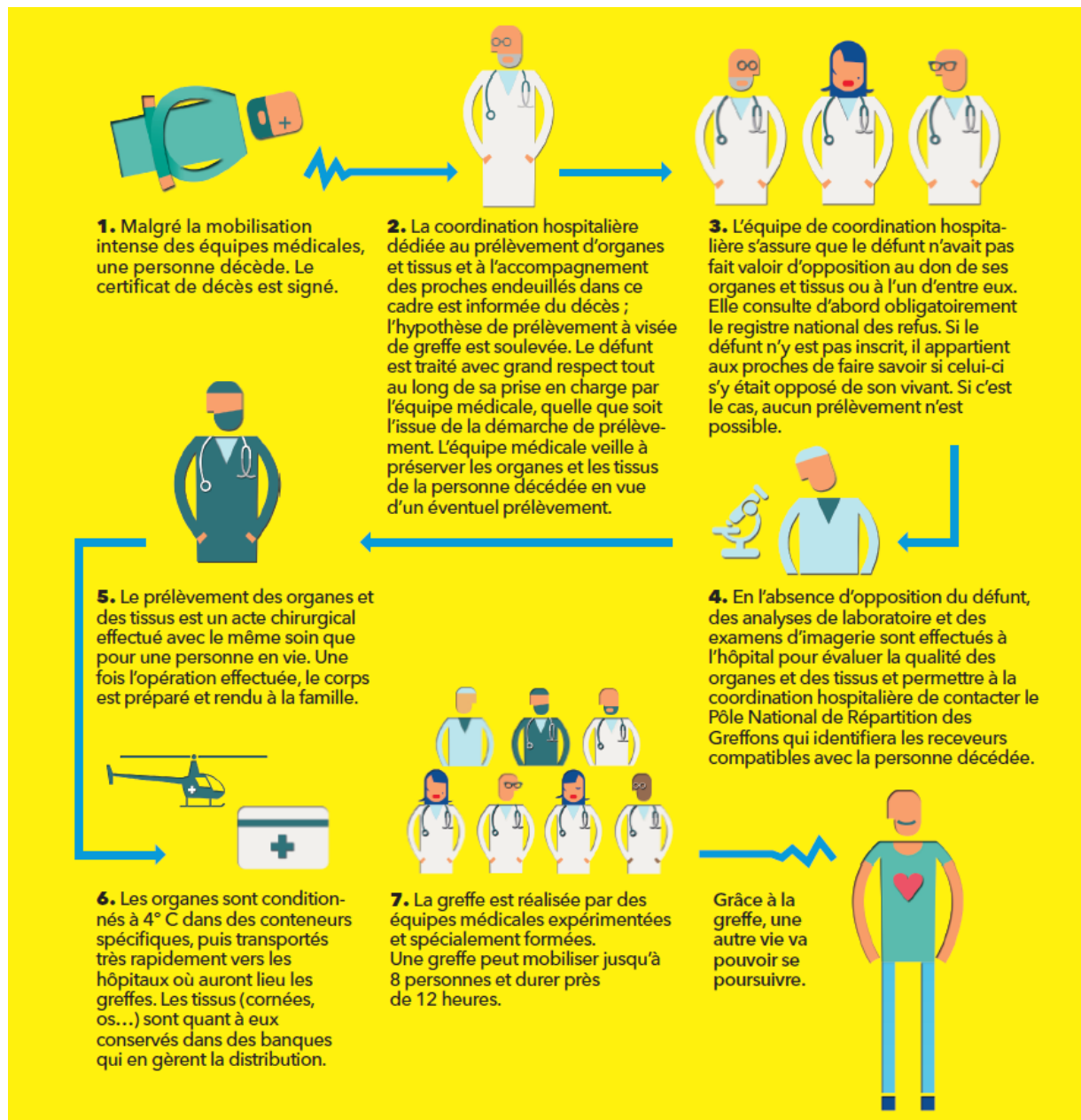
En dépit des campagnes d'information et du travail quotidien des agents de la CHPOT, nous avons, en Martinique, **un taux d'opposition au prélèvement**

d'organes (reins et tissus) record autour de 50% (36% en moyenne nationale en 2023). Cela représente une réelle perte de chance pour les nombreux patients en attente de greffe rénale.

Or, nous avons en Martinique une incidence double de l'insuffisance rénale terminale par rapport à l'hexagone en raison de la prévalence forte de l'hypertension artérielle et du diabète dans la population. **Il y a près de 700 patients sous dialyse en Martinique, parmi ceux-ci une centaine sont inscrits en liste d'attente** mais, en moyenne, seuls une trentaine par an pourront bénéficier d'une transplantation rénale qui améliorera leur qualité et leur quantité de vie pour augmenter le nombre de greffes, il existe un moyen simple : rappeler à ses proches que l'on est donneur ! Ainsi, le moment venu, la volonté de chacun pourra être connue et respectée par leurs proches.

Ainsi, en devenant ambassadeurs du don d'organes, les communes de Martinique, l'ARS et le CHUM s'engagent activement à sensibiliser le grand public à cette cause de solidarité, pour que les publics se sentent plus concernés, inciter ceux qui sont favorables à le dire à leurs proches et rassurer les indécis/hésitants par une information fiable.

COMPRENDRE LES ÉTAPES DU DON D'ORGANES ET DE LA GREFFE



Source : Agence de la biomédecine (2019)

CONTACTS UTILES

Service Communication de l'ARS Martinique :

☎ 0696 82 24 75 ✉ ars-martinique-communication@ars.sante.fr

Equipe de Coordination Hospitalière de Prélèvement d'Organes et de Tissus du CHUM :

☎ 0596 30 62 96 ✉ dondorganes@chu-martinique.fr 🔗 dondorganes.fr

